



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°26-2019-097

PUBLIÉ LE 3 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

## 26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2019-09-03-007 - ARRÊTE Portant délégation de signature à Mme Nicole LEGER, Administratrice des finances publiques, Directrice départementale des finances publiques de la Drôme par intérim portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Drôme (2 pages)	Page 3
26-2019-09-03-004 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Nicole LEGER, Administratrice des finances publiques, Directrice départementale des finances publiques de la Drôme par intérim concernant la cité administrative de Valence (2 pages)	Page 6
26-2019-09-03-006 - ARRÊTÉ Portant délégation de signature en matière domaniale à Mme Nicole LEGER, Administratrice des finances publiques, Directrice départementale des finances publiques de la Drôme par intérim (3 pages)	Page 9
26-2019-09-03-005 - Arrêté Régime d'ouverture au public des Services de Publicité Foncière de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Drôme (2 pages)	Page 13

26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2019-09-03-007

ARRÊTE Portant délégation de signature à Mme Nicole  
LEGER,  
Administratrice des finances publiques,  
Directrice départementale des finances publiques de la  
Drôme  
par intérim

portant délégation de signature en matière d'ouverture et  
de fermeture des services déconcentrés de la direction  
départementale des finances publiques de la Drôme



## PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture

Direction des Ressources Humaines, des  
Moyens et des Mutualisations

Bureau de l'Organisation Administrative et  
du Patrimoine Immobilier

Courriel : [pref-boapi@drome.gouv.fr](mailto:pref-boapi@drome.gouv.fr)

### ARRÊTE n°

Portant délégation de signature à Mme Nicole LEGER,  
Administratrice des finances publiques,  
Directrice départementale des finances publiques de la Drôme  
par intérim

portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la  
direction départementale des finances publiques de la Drôme

Le Préfet de la Drôme

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 19 août 2019 chargeant Mme Nicole LEGER, administratrice des finances publiques, de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Drôme, en remplacement de M. Jean-Luc DELPLANS ;

Vu le décret du 13 février 2019 nommant M. Hugues MOUTOUH, Préfet de la Drôme ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme,

ARRÊTE :

Article 1: Délégation de signature est donnée à Mme Nicole LEGER, Administratrice des finances publiques, Directrice départementale des finances publiques de la Drôme par intérim, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs à la fermeture exceptionnelle des services de la direction départementale des finances publiques de la Drôme.

Article 2 : L'arrêté préfectoral 26-2019-03-04-034 du 4 mars 2019 portant délégation de signature est abrogé.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture et l'Administratrice des finances publiques, Directrice départementale des finances publiques de la Drôme par intérim, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme.

Fait à Valence, le 03 septembre 2019

Le Préfet,

- signé -

Hugues MOUTOUH

26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2019-09-03-004

Arrêté portant délégation de signature à Mme Nicole  
LEGER, Administratrice des finances publiques, Directrice  
départementale des finances publiques de la Drôme par  
intérim concernant la cité administrative de Valence

## PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture

Direction des Ressources Humaines, des  
Moyens et des Mutualisations

Bureau de l'Organisation Administrative et  
du Patrimoine Immobilier

Courriel : [pref-boapi@drome.gouv.fr](mailto:pref-boapi@drome.gouv.fr)

### ARRÊTÉ n°

Portant délégation de signature à Mme Nicole LEGER,  
Administratrice des finances publiques,  
Directrice départementale des finances publiques de la Drôme  
par intérim  
Concernant la cité administrative de Valence

Le Préfet de la Drôme

VU la loi organique n° 2001-692 modifiée du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

VU l'arrêté du 19 août 2019 chargeant Mme Nicole LEGER, administratrice des finances publiques, de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Drôme, en remplacement de M. Jean-Luc DELPLANS ;

VU le décret du 13 février 2019 nommant M. Hugues MOUTOUH, Préfet De la Drôme ;

VU les arrêtés ministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pour le budget du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du budget ;

VU l'arrêté du 11 décembre 2009, portant création de la direction départementale des finances publiques de la Drôme ;

VU l'arrêté du 19 août 2019, fixant la date d'installation de Mme Nicole LEGER dans ses nouvelles fonctions au 20 août 2019 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée à Mme Nicole LEGER, Administratrice des finances publiques, Directrice départementale des finances publiques de la Drôme par intérim, à l'effet :

- d'émettre et d'adresser, à chaque ordonnateur secondaire délégué affectataire de locaux au sein de la cité administrative de Valence ou au représentant des occupants ayant une personnalité juridique et financière différente de celle de l'État, les titres de perception pour la quote-part des charges de fonctionnement qui lui incombe ;
- d'engager et de mandater les dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la cité administrative de Valence.

Article 2 : L'Administratrice des finances publiques, Directrice départementale des finances publiques de la Drôme par intérim, peut subdéléguer sa signature à ses collaborateurs dans les conditions prévues par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008. La désignation des agents habilités est portée à la connaissance du préfet dans le département. Cet arrêté devra être publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 26-2019-03-04-032 du 4 mars 2019 portant délégation de signature pour la gestion financière de la cité administrative Brunet susvisé est abrogé.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture et l'Administratrice des finances publiques, Directrice départementale des finances publiques de la Drôme par intérim, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 03 septembre 2019

Le Préfet,

- signé -

Hugues MOUTOUH

26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2019-09-03-006

**ARRÊTÉ** Portant délégation de signature en matière  
domaniale à Mme Nicole LEGER,  
Administratrice des finances publiques,  
Directrice départementale des finances publiques de la  
Drôme  
par intérim



## PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture

Direction des Ressources Humaines,  
des Moyens et des Mutualisations

Bureau de l'Organisation Administrative et  
du Patrimoine Immobilier

Courriel : [pref-boapi@drome.gouv.fr](mailto:pref-boapi@drome.gouv.fr)

### ARRÊTÉ n°

Portant délégation de signature en matière domaniale à Mme Nicole LEGER,  
Administratrice des finances publiques,  
Directrice départementale des finances publiques de la Drôme  
par intérim

Le Préfet de la Drôme

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'État ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 19 août 2019 chargeant Mme Nicole LEGER, administratrice des finances publiques, de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Drôme, en remplacement de M. Jean-Luc DELPLANS ;

Vu le décret du 13 février 2019 nommant M. Hugues MOUTOUH Préfet de la Drôme ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

## ARRÊTE

Article 1 Délégation de signature est donnée à Mme Nicole LEGER, Administratrice des finances publiques, Directrice départementale des finances publiques de la Drôme par intérim, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'Etat, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'Etat des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements et passation des conventions d'occupation précaire avec astreinte.	Art. R. 2124-66, R. 2124-69, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

Article 2 - Nicole LEGER, Administratrice des finances publiques, Directrice départementale des finances publiques de la Drôme par intérim,, peut donner sa délégation aux agents placés sous son autorité, pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation. Cette délégation de signature sera prise, au nom du Préfet de la Drôme, par arrêté de délégation qui devra être transmis au Préfet de la Drôme aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 3 - Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° 26-2019-03-04-033 du 4 mars 2019.

Article 4 - Le Secrétaire Général de la préfecture et l'Administratrice des finances publiques, Directrice départementale des finances publiques de la Drôme par intérim, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Valence, le 03 septembre 2019

Le Préfet,

- signé -

Hugues MOUTOUH

26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2019-09-03-005

Arrêté Régime d'ouverture au public des Services de  
Publicité Foncière de la Direction Départementale des  
Finances Publiques de la Drôme



## PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture

Direction des ressources humaines, des moyens  
et des mutualisations

Bureau de l'organisation administrative et de la  
politique immobilière

courriel : pref-boapi@drome.gouv.fr

Arrêté n°

Régime d'ouverture au public des Services de Publicité Foncière de la Direction Départementale des  
Finances Publiques de la Drôme

Le Préfet de la Drôme

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret du 13 février 2019 nommant M. Hugues MOUTOUH, Préfet de la Drôme ;

Vu la décision du Comité technique local (CTL) de la Direction des Finances publiques de la Drôme, du 03 Février 2015, modifiant, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, les horaires d'ouverture de toutes les structures locales de cette Direction, accueillant du public (décision mentionnée dans l'arrêté n° 2015071-0010 du 12 mars 2015 visé ci-après);

Vu l'arrêté n° 2015071-0010 du 12 mars 2015 portant modification des horaires d'ouverture des Centres des Finances Publiques et de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Drôme accueillant du public ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1er

Les Services de Publicité Foncière de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Drôme sont ouverts au public comme suit :

Centres des Finances Publiques de Valence <i>Situés 15 et 25, avenue de Romans :</i>		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Service de Publicité foncière de Valence 1	Matin	8h30-11h45	8h30-11h45	8h30-11h45	8h30-11h45	8h30-11h45
	Après midi	13H30-16H	13H30-16H	FERME	13H30- 16H	FERME
Service de Publicité foncière de Valence 2	Matin	8h30-11h45	8h30-11h45	8h30-11h45	8h30-11h45	8h30-11h45
	Après midi	13H30-16H	13H30-16H	FERME	13H30-16H	FERME

### ARTICLE 2

Les documents destinés aux services de Publicité Foncière reçus les jours ou demi-journées où ces services ne sont pas ouverts physiquement au public, sont traités dans les mêmes conditions que les jours d'ouverture au public.

### ARTICLE 3

L'arrêté préfectoral 26-2019-04-04-001 du 4 avril 2019 portant délégation de signature est abrogé.

### ARTICLE 4

Le Secrétaire Général de la préfecture et l'Administratrice des finances publiques, Directrice départementale des finances publiques de la Drôme par intérim, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Valence, le 03 septembre 2019

Le Préfet,

- signé -

Hugues MOUTOUH